SÉQUENCE 2 :
Dire le plaisir... jusqu'à produire sa définition ?
(septième partie)

Dire le plaisir avec Aristote

Après Platon et Aristippe, voilà que nous abordons désormais Aristote : allons-nous ainsi accumulé toutes les doctrines philosophiques définissant la nature du plaisir ?!?!?!

Nous n'aurons pas à le faire, car nous avons là quasiment épuisé la liste des philosophes qui se sont penchés sur la nature du plaisir ! Excepté peut être Saint Thomas d'Aquin (et encore, il est un commentateur d'Aristote !) peu de philosophes reviendront sur la nature même du plaisir. Ils s'interrogeront sur sa moralité, sur sa fonction, sur son rapport au bonheur, mais plus sur sa nature, comme s'ils avaient abandonné cette préoccupation aux scientifiques (qui eux aussi ne s'y intéressent que mollement...). L'avantage présenté par la doctrine d'Aristote est qu'elle réfute les deux positions précédentes que nous venons de voir, celles de Platon et d'Aristippe. Que nous dit en effet Aristote ?

Sa doctrine et sa critique vont porter sur trois points ainsi résumés :

- est-il un **bien**, voire le souverain bien ? Est-ce parce que le plaisir est désiré par tous qu'il faut en faire le bien en soi comme l'ont fait les hédonistes ?
- quelle est sa **nature** ? Le plaisir consiste-t-il réellement dans la réplétion ?
- le plaisir est-il par nature un **mouvement** ?

Reprenons dans l'ordre ces trois questions.

Aristote reprend dans un premier temps l'argument que nous avons rencontré depuis le début de notre réflexion sur le plaisir, soit le constat qu'il est universellement recherché :

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 6 pages.

Culture Générale

Le plaisir
Dire le plaisir... jusqu'à produire sa définition

> **" EUDOXE,** ***donc pensait que le plaisir est le bien, du fait qu'il voyait tous les êtres, raisonnables ou irraisonnables, tendre au plaisir or chez tous les êtres, ce qui est désiré est ce qui leur convient équitablement, et ce qui est désiré au plus haut degré est le Bien par excellence ; et le fait que tous les êtres sont portés vers le même objet est le signe que cet objet est pour tous ce qu'il y a de mieux (puisque chaque être découvre ce qui est bon pour lui, comme il trouve aussi la nourriture qui lui est appropriée) dès lors ce qui est bon pour tous les êtres et vers quoi ils tendent tous est le Souverain Bien. "***
>
> **ARISTOTE,**
> **<u>Éthique de Nicomaque</u>, livre X, chapitre 2**

L'universalité constatée dans la recherche du plaisir permet-elle d'affirmer qu'il s'agit du souverain bien ? Récapitulons les différentes caractéristiques qu'Aristote lui-même attribue au plaisir :

- il est naturel, comme nous l'avons vu dans la séquence 1 car tout être vivant le recherche spontanément ;
- il est quelque chose de préférable, on le préfère à la douleur ;
- le bonheur ne peut s'obtenir sans plaisir
- le plaisir est recherché pour lui-même, on ne veut pas avoir du plaisir pour autre chose qu'avoir du plaisir : il est de l'ordre des fins ultimes, celles qui ne sont pas voulues pour autre chose qu'elles-mêmes, comme le bonheur par exemple : on ne veut pas le bonheur pour autre chose que lui-même, pour quoi d'ailleurs pourrait-on le vouloir ??? Retenons que cette dernière caractéristique du plaisir est troublante : si le plaisir est une fin en soi, Aristote ne doit-il pas en faire le Souverain Bien, le Bonheur ?

> ***" Ce dernier argument, en tout cas, montre seulement, semble-t-il, que le plaisir est l'un des biens, et nullement qu'il est meilleur qu'un autre bien car tout bien, uni à un autre bien, est plus désirable que s'il est seul. Aussi, est-ce par un argument de ce genre que PLATON ruine l'identification du bien au plaisir : la vie de plaisir, selon lui, est plus désirable unie à la prudence que séparée d'elle, et si la vie mixte est meilleure, c'est que le plaisir n'est pas le bien, car aucun complément***

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

ajouté au bien ne peut rendre celui-ci plus désirables. Il est clair aussi qu'aucune autre chose non plus ne saurait être le bien, si, par l'adjonction de quelqu'une des choses qui sont bonnes en elles-mêmes, elle devient plus désirable. Quelle est donc la chose qui répond à la condition posée et à laquelle nous puissions avoir part ? Car c'est un bien de ce genre que nous recherchons. "

ARISTOTE, Éthique de Nicomaque,
livre X, chapitre 2

Aristote reprend ici ce que nous avons déjà vu avec Platon dans le Philèbe, soit que le plaisir est un bien, mais pas le bien, il est un bien nécessaire à la vie bonne, pas le bien qui rend la vie bonne : pourquoi ? Il a le rôle d'une cause adjuvante, soit une cause qui est nécessaire mais pas suffisante, qui permet de donner le bonheur et qui ne va pas sans lui, mais qui ne le constitue pas. Personne ne voudrait en effet d'une vie sans plaisir, il faut donc avoir du plaisir pour être heureux, mais le plaisir n'a pas pour autant le statut de souverain bien, entendons selon la définition du bonheur d'Aristote le statut de bien en soi, parfait, autosuffisant, suprêmement désirable, car il n'est bon qu'uni à la prudence (entendons ici la sagesse dont parlait Socrate), car il faut choisir ses plaisirs, tous n'apportant pas le bonheur. Sont donc déjà réfutés une première fois les hédonistes, dont l'inconséquence est ici criante, car s'ils affirment que le plaisir entendu comme mouvement lisse est le bonheur, il faudrait donc rechercher tous les mouvements lisses, accumuler le plus de mouvements lisses ; or ils sont les premiers à exiger la maîtrise de ces plaisirs, c'est-à-dire qu'il ne faut pas leur être soumis, preuve qu'ils doivent être supervisés par quelque chose qui les dépasse et les ordonne, la maîtrise, elle-même ordonnée à la liberté. On doit maîtriser ses plaisirs pour ne pas leur être enchaîné, preuve que le bien suprême n'est pas le plaisir mais l'absence de chaînes, la liberté... Autrement dit, comme sans s'en rendre compte, ils ajoutent quelque chose au plaisir pour le rendre plus désirable, meilleur, la maîtrise, ne se rendant pas compte que si ce bien a besoin d'être mesuré par un bien plus grand, la maîtrise pour être vraiment capable de rendre heureux, il n'est donc pas le souverain bien. C'est l'argument qui sera systématiquement exhibé par les anti-hédonistes, l'hédoniste qui affirme que le plaisir est le bien suprême, recourt systématiquement à un autre bien supérieur pour mesurer son rapport au plaisir, ne se rendant pas compte par là-même qu'il relativise la bonté du plaisir : il n'est bon que s'il remplit telle condition, c'est ainsi ce qui le conditionne qui le rend bon, preuve qu'il n'est pas bon par lui-même CQFD ! Premier acquis sur la nature du plaisir, il est dans certains cas un bien, savoir lorsqu'il est mesuré par la sagesse, mais il n'est pas le bien. Mais on pourrait rétorquer que fuir la douleur comme un mal prouve que son contraire le plaisir est a contrario le bien universel puisque tous nous fuyons la douleur ! Un

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 6 pages.

Culture Générale

Le plaisir
Dire le plaisir... jusqu'à produire sa définition

peu comme si on affirmait que fuir la pauvreté, c'est aimer la richesse et la rechercher... Sauf qu'un mal peut s'opposer à un autre mal, celui qui fuit l'ascèse comme un mal peut aussi fuir son contraire l'intempérance comme un mal... La fuite de la douleur ne prouve donc pas forcément que le plaisir est le bien... tout juste peut-il être un bien. Le plaisir n'est donc pas le souverain bien, il est un bien parmi d'autres, premier acquis.

Interrogeons-nous maintenant sur la nature du plaisir : est-il un mouvement ? Les cyrénaïques outre qu'ils affirmaient à tort que le plaisir est le souverain bien, affirmaient-ils encore à tort que le plaisir est un mouvement lisse ? C'est ce qu'Aristote va maintenant discuter : à ce propos, il ne va pas entrer dans le détail pour savoir s'il est lisse ou rugueux, mais plus généralement se demander si le plaisir peut ou pas être un mouvement :

- s'il le peut, il sera alors intéressant de se demander s'il est un mouvement lisse,

- s'il ne le peut, il deviendra inutile de chercher à savoir s'il consiste en un mouvement lisse : n'étant pas mouvement, il ne pourra en aucun cas être un mouvement lisse.

C'est en lisant l'Éthique de Nicomaque qu'on comprend que le cheval de bataille d'Aristote est la réfutation du plaisir conçu comme mouvement, il "s'acharne" à plusieurs reprises à montrer que le plaisir n'est pas mouvement, ce que beaucoup pensaient à tort à son époque.

" ils ne semblent pas s'exprimer exactement, même quand ils soutiennent que le plaisir est un mouvement : tout mouvement, admet-on couramment, a pour propriétés vitesse ou lenteur, et si un mouvement, celui du Ciel par exemple n'a pas ces propriétés par lui-même, il les possède du moins relativement à un autre mouvement. Or au plaisir n'appartiennent ni l'une ni l'autre de ces sortes de mouvements. Il est assurément possible d'être amené vers le plaisir plus ou moins rapidement, comme aussi de se mettre en colère, mais on ne peut pas être dans l'état de plaisir rapidement, pas même par rapport à une autre personne, alors que nous pouvons marcher, croître, et ainsi de suite, plus ou moins rapidement. Ainsi donc, il est possible de passer à l'état de plaisir rapidement ou lentement, mais il n'est pas possible d'être en acte dans cet état (je veux dire être dans l'état de plaisir) plus ou moins rapidement. De plus, en quel sens le plaisir serait-il un devenir ? Car on n'admet pas d'ordinaire que

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.